Bureau International Catholique de l'Enfance

Rapport financier
Exercice clos le 31 décembre 2022

Préambule

Le résultat du BICE pour l'exercice 2022 ressort en excédent de 38 K€ contre un excédent de 104 K€ en 2020.

Comme en 2020 et 2021, un niveau exceptionnel, quoique moindre, de legs et donations a été atteint ; 495 K€ contre 772 K€ en 2021 et 781 K€ en 2020. Le niveau de ces legs ainsi que celui des fonds propres a permis d'affecter sur décision du conseil un montant de 300 K€ à divers projets contre 650 K€ en 2020.

Hors ces recettes exceptionnelles dont la pérennité est incertaine, et cette affectation aux projets, les résultats auraient été en 2022 déficitaires. Les legs contribuent donc très largement au soutien de nos partenaires pour divers programmes que les fonds propres du BICE permettent de financer.

I. Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Les ressources : 4.159 K€ (y compris le report des ressources antérieures)

Les produits de la générosité du public : 2.738 K€

La collecte auprès du public, y compris les dons affectés, est en très légère hausse (0.5%) à 2.243 K€. grâce à un don exceptionnel de 50 K€.

Les legs et donations restent à un niveau élevé (495 K€) quoiqu'inférieur à celui de 2021 (772 K€). Le maintien à un niveau élevé des legs et donations, dont le coût de collecte est marginal, reste pour le BICE un enjeu essentiel.

Les autres fonds collectés : 1.414 K€ *(y compris le report des ressources)*

Les fonds recueillis auprès d'organismes publics et d'institutions et fondations diverses pour le financement de projets spécifiques représentent 537 K€, auxquels s'ajoutent 876 K€ reçus les années précédentes (report des ressources).

Les autres produits : 8 K€

Les autres produits comprennent essentiellement les cotisations des membres.

Les emplois : 4.121 K€ (y compris les engagements restant à réaliser)

Les missions sociales : 2.696 K€ *(y compris les engagements restant à réaliser)*

Le coût des missions sociales (qui comprennent 701 K€ d'engagements restant à réaliser) est constitué par :

- Les programmes sur le terrain,
- Le coût des autres missions sociales (recherche, actions de sensibilisation, de formation et de promotion des politiques de l'enfance, animation du réseau des membres et partenaires de terrain).

Les frais de recherche de fonds : 1.068K€

Ces frais sont en hausse de 7%. En effet l'effritement progressif de notre fichier de donateurs nécessite d'importantes actions de prospection de nouveaux donateurs (principalement par mailings papier, mais également par des opérations en ligne ciblées) qui représentent un coût élevé, mais indispensable. si nous voulons espérer voir notre collecte maintenue au niveau nécessaire au financement de nos actions.

Les frais de fonctionnement et autres charges : 357 K€

Ces frais sont en diminution de 7% malgré l'impact négatif sur nos comptes de la parité CHF (monnaie dans laquelle est enregistrée une part importante de nos frais internes)

II. Le compte de résultat

Le compte de résultat ne diffère du CROD que par la présentation des frais par nature et non par destination de ces frais. Le résultat net est donc identique à celui qui apparait au CER.

Il met en évidence que les frais de fonctionnement du BICE par nature sont principalement les suivants en 2022 :

- Achats et charges externes 1.422 K€, fais de collecte et frais généraux
- Salaires et charges sociales 915 K€
- Versements aux partenaires et reports en fonds dédiés 1.757 K€

III. Le bilan

Les comptes de bilan n'appellent que peu de commentaires :

- En application des règles comptables apparaissent au bilan les montants relatifs aux legs en cours, 60 K€ pour les biens destinés à être cédés (immeubles) et 318 K€ pour les créances liées aux legs, soit un total de 378 K€ inscrits en fonds reportés liés aux legs dans l'attente de leur encaissement.
- Les fonds dédiés pour les programmes et projets représentent 1.382 K€ contre 1.537 K€ en 2021, principalement du fait de l'augmentation des engagements sur fonds propres pour le soutien des partenaires, tant pour la pandémie que pour d'autres projets et programmes
- La trésorerie, y compris les dons 2022 encaissés en 2023, s'élève à 4.689 K€. Déduction faite des fonds dédiés, elle s'élève à 3.307 K€ (contre 3.354 au 31/12/2021)
- Compte tenu du résultat de l'exercice, les fonds propres du Bice s'élèvent à 3.138 K€ contre 3.100 K€ au 31/12/2020.
  Ce niveau de fonds propres représente environ 16 mois de frais de fonctionnement internes (salaires et frais généraux).

Perspectives 2023

Depuis la pandémie, le BICE a soutenu les membres de son réseau à repositionner certaines activités pour répondre à la dégradation des conditions de vie des enfants et de leurs familles que nous accompagnons (appui alimentaire et sanitaire, formation professionnelle et développement d'AGR (activités génératrices de revenus), renforcement de l'approche résilience).

Cependant, l'invasion de l'Ukraine et une grave instabilité politique au niveau international entraînant de fortes turbulences dans le secteur économique, y compris une augmentation significative des prix des biens de première nécessité, inquiètent beaucoup le BICE et vont continuer à exiger une veille étroite pour rester au plus près des besoins de nos partenaires et des populations qu'ils accompagnent.

La trésorerie actuelle, acquise grâce à un niveau élevé de legs au cours des années permet de faire face aux besoins de nos partenaires liés aux situations d'urgence, mais aussi de réaliser des actions à moyen terme, notamment avec des initiatives pour favoriser la bientraitance et la mise en place dAGR .

La trésorerie propre de 3 M € est d'environ une année et demi de frais de fonctionnement, et la poursuite de l'activité en 2023 est donc assurée. La politique du BICE en matière de réserves financières fera l'objet d'une revue en 2023, conformément aux engagements pris vis-à-vis du Comité de la Charte.

L’importance des legs reçus au cours de ces dernières années a masqué une certaine stagnation des dons. Il est donc indispensable de maintenir les importants efforts de recrutement de nouveaux donateurs et d’accès à de grands donateurs, nécessaires au développement du BICE.

Des efforts doivent également être poursuivis auprès des bailleurs de fonds publics et privés : certains revoient leurs priorités et/ou leurs domaines d’interventions, notamment pour répondre aux situations de crises les plus proches. Il faut donc intensifier l’action auprès des bailleurs actuels et l’ouvrir davantage vers de nouveaux pour maintenir un niveau de programmes et projets compatible avec les ambitions du BICE en matière de défense des droits de l’enfant.

Conformément à l’application de la Réglementation Sanctions et des Lignes directrices de l'Etat français du 29 novembre 2021, les projets soutenus par l’AFD qui débuteront en 2023 seront soumis aux règles de filtrage et, pour ce faire, le BICE se dotera du logiciel One Check World.

Paris le 10 mai 2023

Le Trésorier

Christian de Chastellux